

Projet d'accueil individualisé – D

Circulaire projet d'accueil n° 2003-135 (bulletin officiel n°134 du 18/09/2003)

Elève concerné

Photo	Nom.....	Prénom.....
	Classe.....sexe.....	Date de naissance.....
	Adresse.....	

Année de mise en place du 1^{er} PAI.....
PAI reconduit pour l'année.....

La décision de révéler des informations médicales couvertes par le secret professionnel appartient à la famille qui demande la mise en place d'un projet d'accueil individualisé pour son enfant atteint de troubles de santé ou d'apprentissage évoluant sur une longue période. La révélation de ces informations permet d'assurer la meilleure prise en charge de l'enfant afin que la collectivité d'accueil lui permette de suivre son traitement et/ou son régime et puisse intervenir en cas d'urgence ou de bénéficier d'aménagements adaptés à sa situation. Les personnels sont eux-mêmes astreints au secret professionnel et ne transmettent entre eux que les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant. Néanmoins, si la famille le juge nécessaire, elle peut adresser sous pli cacheté les informations qu'elle souhaite ne transmettre qu'à un médecin.

Je soussigné(e).....père, mère représentant légal,
demande pour mon enfant la mise en place d'un projet d'accueil individualisé à partir de la prescription du
docteur.....dont les coordonnées sont en annexe.
J'autorise que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant dans
l'établissement scolaire et l'établissement d'accueil lors des sorties scolaires.

Date

Nom, prénom et signature du responsable légal

Les personnes suivantes ont pris connaissance de la totalité du document et des annexes. Elles s'engagent à le communiquer aux personnes qui pourraient être amenées à les remplacer

Signatures

Le chef d'établissement

Le CPE

Le médecin scolaire

L'infirmière

Le professeur principal

Le professeur d'EPS

Le gestionnaire

Le cuisinier

LES SOINS DANS L'ETABLISSEMENT

L'élève doit recevoir de l'insuline sur le temps de présence dans l'établissement ? oui non

Si oui : qui fait les injections ? l'élève autre (préciser).....
.....

Si c'est l'élève : Dans quel lieu ?.....

A quelle heure ?.....

L'élève doit prendre un autre traitement dans l'établissement oui non

Si oui, lequel.....

L'élève doit avoir des contrôles glycémiques dans l'établissement oui non

Qui les fait ? L'élève autre (préciser).....

Dans quel lieu ?

A quelle heure ?.....

Le matériel nécessaire est fourni par la famille.

EN CLASSE :

L'élève doit pouvoir manger ou boire en classe s'il sent venir un trouble, ce peut être suffisant pour éviter un malaise, ne pas lui demander d'attendre la récréation.

Dans le respect du secret professionnel, ces mesures particulières seront expliquées aux élèves de la classe.

LES REPAS

Ils seront pris à la cantine de l'établissement oui non

Si oui, quels jours.....

L'élève compose ses repas seul oui non

Si non, qui l'aide ?.....

Quelles sont les particularités de son régime alimentaire ?

.....
.....

POUR LES SORTIES SCOLAIRES :

La personne responsable de la sortie doit toujours emporter :

- la trousse d'urgence **après s'être assuré quelle est complète** (sinon prendre contact avec la famille pour qu'elle réapprovisionne en ce qui manque)
- un téléphone portable selon le lieu de sortie.

La personne responsable de la sortie doit avertir la structure d'accueil de l'existence du PAI et s'assurer que les conditions d'accueil permettront d'appliquer les consignes contenues dans le document.

AUTRES CONSIGNES

.....
.....
.....

BESOINS SPECIFIQUES DE

PROTOCOLE D'URGENCE

La trousse d'urgence se trouve :.....

Composition de la trousse :

- du sucre - des biscuits secs ou du pain - une ampoule de glucagen et une copie de ce document
(elle doit être accessible à tout moment et à toute personne en charge d'administrer le traitement d'urgence)

L'élève doit toujours avoir dans ses affaires :- du sucre - des biscuits secs ou du pain – le matériel nécessaire pour ses contrôles glycémiques.

CONDUITE A TENIR

L'élève est conscient et est capable d'avaler :

Il présente :

- pâleur - sueurs - tremblements - difficultés pour parler - troubles de la conscience sans perte connaissance - agitation - somnolence – agressivité inhabituelle -

ces troubles n'étant pas constants chez tous les diabétiques, il convient de cocher les signes connus chez cet(te) élève.

- ⇒ Donner 2 morceaux de sucres ou un jus de fruits et un biscuit ou un morceau de pain
- ⇒ A renouveler... oui..... non ...
Si oui, combien de fois ?.....

L'élève est inconscient :

- ⇒ Allonger l'élève, le couvrir
- ⇒ NE PLUS RIEN LUI DONNER A BOIRE OU A MANGER
- ⇒ APPELLER LE **15**
- ⇒ Tout adulte présent, après avoir fait le 15, appliquera les consignes données par le médecin du SAMU.
- ⇒ Appeler la famille – Rester à côté de l'enfant ou de l'adolescent.
- ⇒ Dans tous les cas, signaler aux services de secours qu'une ampoule de glucagen se trouve à disposition dans le frigo de l'infirmerie du collège.

Le glucagen peut être conservé à température ambiante n'excédant pas 25° pendant 18 mois.
Toutefois lors des sorties scolaires en période chaude, il devra être mis dans un sac isotherme.

La famille fournit les traitements nécessaires et remplace les périmés.

Etablissement :

.....
.....
.....
.....
.....

Nom du chef d'établissement :

.....

Nom du médecin scolaire :

.....

Adresse :

.....

.....N° téléphone :

COORDONNEES DES PARENTS

	Monsieur	Madame
Nom et prénom		
N° téléphone domicile		
N° téléphone travail		
N° téléphone portable		

COORDONNEES DU MEDECIN TRAITANT DE L'ELEVE

Nom	
Adresse	
N° téléphone	

COORDONNEES DU SPECIALISTE

Nom	
Adresse	
N° téléphone	

AUTRE THERAPEUTE

Nom	
Adresse	
N° téléphone	

Date de la dernière consultation spécialisée :

.....

PROFESSEUR PRINCIPAL

Nom et prénom

.....

PROFESSEUR D'EPS

Nom et prénom.....